LES GREVES D'HALLUIN

Nous avons reçu de MM. Lemaitre-Demestere et fils la lettre suivante :

Halluin, le 21 décembre 1895.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*.

» Nous venons réclamer une obligeante hospitalité dans vos colonnes pour protester contre des allégations lancées par certains journaux contre notre maison. Il est tout à fait inexact et ce n'est un secret pour personne, que nos ouvriers d'ameublement gagnent aussi peu qu'on ne l'a affirme. On prétend que la moyenne des salaires de nos tisserands d'ameublement à la main ne dépasse pas 12 fr. Voici des chiffres exacts que nous apposons à ces assertions ;

» Sur les 185 ouvriers d'ameublement à la main : 6 ouvriers gagnent entre 34 et 27 francs par semaine. 7 entre 27 et 25 fr. 12 entre 25 et 23 fr., 18 entre 23 et 20 fr., 17 entre 20 et 18 fr., 46 entre 18 et 15 fr. soit 106 ouvriers qui gagnent entre 33 et 15 francs toutes les semaines.

» Comme on peut le remarquer, une grande différence de salaire existe pour les ouvriers à la main qui font souvent les mêmes articles. En voici la raison : un certain nombre de nos tisserands à la main sont petits cabaretiers, boulangers ou boutiquiers et ils passent une grande partie de leur temps chez eux. Dans le nombre aussi se trouvent des femmes mariées, des vieillards et des enfants à qui nous donnons par pitié un métier chez eux et qui naturellement travaillent très peu. En outre, certains tisserands ne travaillent pas ou presque pas le lundi et une partie du mardi. Malgré cela nous avons tenu à prendre pour faire la moyenne des salaires, tous les ouvriers indistinctement et cette moyenne s'élève à 16.05. Cette moyenne est faite sur les deux derniers mois d'octobre et de novembre.

» Aussi l'étonnement a été grand à Halluin quand ces ouvriers à la main ont abandonné leur travail.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, nos bien sincères salutations. » (Signé) : LEMAITRE-DEMESTER ET FILS. »

La détente semble aujourd'hui plus sensible dans la situation. Les ouvriers de M. Paul Lemaitre ont eu avec leur patron deux entrevues dans la journée du vendredi; ils se sont représentés samedi matin à 10 heures et ont obtenu quelques concessions ; mais ils ne semblent pas en être satisfaits et l'on ne sait encore quand le travail pourra être repris.,

Chez M. Defretin, il n'y a pas eu, samedi, de pourparlers nouveaux. Vendredi soir les délégués avaient reçu avis que les livrets étaient à la disposition de leurs camarades qui voudraient les reprendre.

Cinq ouvriers se sont représentés à l'usine de M. Gratry samedi matin. Ils avaient été prévenus que le travail était repris. Mais quoique l'établissement fut éclairé et que les métiers fussent en marche sans navettes, en se voyant si peu nombreux, ils ont immédiatement quitté l'établissement. D'un autre côté on nous affirme de bonne source que les ouvriers à la semaine, chauffeurs, mécaniciens, etc., ont été avertis que, si le travail ne reprenait pas, ils devaient se considérer comme libres samedi prochain.

L'animation est assez grande aux Baraques. Des groupes nombreux circulent comme les jours précédents. On ne signale toutefois plus le départ de bandes pour Wervicq, où 160 ouvriers travaillent actuellement. Le lieutenant et le maréchal des logis de gendarmerie se trouvent d'ailleurs dans cette commune pour parer à toute éventualité et assurer l'ordre.

Vers dix heures du matin, le citoyen Delphin Dumortier, de Tourcoing, s'est rendu à l'estaminet Picavet,pour encourager les ouvriers à la résistance. Ceux-ci ont fait appel à Rochefort, à Millerand et à Mme Séverine. Ils auraient — assure-t-on — recueilli, dans la soirée de vendredi, une somme de 400 francs à la sortie des fabriques.

Vers une heure, quelques ouvriers, auxquels on prêtait l'intention de reprendre le travail chez M.Gratry, ont été hués par leurs camarades et obligés de rebrousser chemin. A part ces légers incidents, le calme continue à se maintenir parfaitement, malgré la longue durée de la grève.

LILLE

Ecoles académiques. — On annonce que M. Kolb, conseiller municipal, vient d'adresser sa démission de vice-président de la commission des Ecoles Académiques à M. le maire de Lille.

Restitution à l'Etat. — Il a été versé, à titre de restitution anonyme à l'Etat, à la caisse du trésorier-payeur général du Nord, la somme de de 203 fr. 60, dont il a été fait recette le 20 décembre 1895 par le caissier-payeur central du Trésor public.

Nomination ecclésiastique. — M. Pormandt, vicaire à Hellemmes, est transféré à Fives (Notre-Dame).

Nominations universitaires. — Sont nommés répétiteurs : Au lycée de Lille, M. Legros, répétiteur au lycée de Tourcoing; au lycée de Tourcoing, M. Mouroux, répétiteur au lycée de Lille; au collège de Cambrai, M. Fritsch et M. Piuvinage; M. Dessaint, professeur à l'école normale de Sovenay, est nommé professeur à l'école nationale professionnelle d'Armentières.

Un procès intéressant devant le Tribunal de simple police de Lille. — Nous avons dit, dans notre numéro portant la date du lundi 16 décembre qu'il s'était présenté, devant le Tribunal de simple police de Lille, une question assez intéressante au point de vue de l'étendue des pouvoirs du maire sur le travail de nuit dans les établissements industriels et qui met en cause la très grosse question de la liberté de l'imprimerie et de la liberté de la presse.

Il existe à Lille un arrêté municipal daté de 1872, qui règle les professions bruyantes, c'est à dire celles qui exigent l'emploi de marteaux, machines et appareils susceptibles d'occasionner des percussions et un bruit assez considérable pour troubler la tranquillité des habitants, pendant la nuit.

Des plaintes étant parvenues à la police, on a mis en vigueur l'exécution de cet arrêté et des procès-verbaux ont été dressés à la charge de MM. Debuchy, filateurs, rue Adolphe; du directeur du journal la *Dépêche* et le *Nouvelliste*, à Lille, rue du Curé-St-Etienne et de la Société d'éclairage par l'électricité, rue Jean-Roisin.

Cette affaire intéressante venue à nouveau à l'audience de samedi, a été mise en délibéré, après une plaidoirie de Me Chesnelong.

Une mort mystérieuse.— Les époux Arnoux habitent le 2e etage du n° 46, rue des Pyramides, avec leurs quatre enfants. Le mari, garçon d'hôtel, est sans travail pour le moment.

Mme Arnoux, 37 ans, cartomancienne,mourait presque subitement dans la nuit de jeudi à vendredi. Elle avait mangé des escargots la veille au soir, et presqu'aussitôt avait été prise d'une violente indisposition à laquelle elle succombait. Le matin venu, le mari prévint les voisins, et aussitôt le bruit se répandit que le décès n'était pas naturel et devait être attribué à un empoisonnement.

M. le docteur Dutilleul, médecin légiste, appelé par M. Arnoux pour constater le décès, mis au courant de ces bruits et après un premier examen pu corps, a refusé de délivrer le certificat de décès nécessaire à la délivrance du permis d'inhumer.

M. Barbier, commissaire de police du 6e arrondissement, a ouvert une enquête et a prévenu le parquet.

L'enterrement qui devait avoir lieu samedi matin, a été retardé.

L'autopsie sera probablement pratiquée, elle permettra d'établir exactement la cause de la mort et de déterminer, s'il y a eu véritablement empoisonnement, par quelle substance il a été causé.

Nominations judiciaires. — Sont nommés juges : A St-Omer, M. Poillion, juge d'instruction à Hazebrouck; à St-Pol, M. Lequien, juge à Avesnes; à Avesnes, M. Michel, juge suppléant à Dunkerque; juge d'instruction à Hazebrouck, M. Lefebvre, juge à St-Pol.

Le comité consultatif des chemins de fer

L'*Officiel* vient de publier le décret de nomination des membres du comité consultatif des chemins de fer.

Parmi les députés désignés par le décret se trouve M. Gustave Dron, député de Tourcoing.

Une observation s'impose à propos de la composition de ce comité. Les Chambres de commerce qui ont pourtant toute compétence en matière de transports, ne sont représentées que par six membres dont deux (pourquoi deux ?) de la Chambre de commerce de la Seine; quant à notre grand département du Nord, le principal centre industriel, il n'a aucun délégué pris dans ses Chambres de commerce, et nous voyons le nom du président de la Chambre de commerce de Nancy. Il y a là vraiment une inégalité choquante que nous devions signaler.

PRIME A NOS LECTEURS

La prime que nous offrons aura sa place marquée dans toutes les familles abonnées au JOURNAL DE ROUBAIX. *C'est le plus intéressant cadeau que le père de famille puisse offrir à sa femme ou à ses filles, c'est le cadeau que le fiancé doit offrir à sa fiancée.*

LES PROPOS DE TANTE ROSALIE

disent à la maîtresse de maison, à la mère de famille, comme à la jeune fille tout ce qu'une femme doit savoir pour bien tenir sa maison.

Cuisine, salle à manger, cabinet de toilette, salon, hygiène, recettes et conseils divers, tout est contenu dans les 310 pages de cet intéressant ouvrage.

Le volume coûte trois francs; les lecteurs du JOURNAL DE ROUBAIX, *le trouveront dans nos bureaux au prix de* 1 fr. 75 *et par poste* 2 fr. 41166—30

Bulletin Météorologique

Roubaix, Samedi 21 décembre 1895.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
2 heures soir	8° au-dessus	763 m/m	Variable
5 heures soir	7° »	763 m/m	»
9 heures soir	6° »	763 m/m	»
		Dimanche 22 décembre 1895.	
Minuit	5° au-dessus	766 m/m	Variable
1 heure matin	5° »	766 m/m	»
2 h.	5° »	766 m/m	»

Paris. — Samedi 21 décembre 1895. — (*Bulletin du Bureau Central météorologique*). — La dépression qui sévit depuis quatre jours sur la Méditerranée se dirige vers l'Adriatique où le baromètre descend de 8 mm. tandis qu'il remonte de 6 à Perpignan. Les mauvais temps de la Méditerranée vont donc cesser, mais le vent est encore très fort du N.-O. au cap Béarn. En Irlande, une nouvelle baisse commence à se faire sentir, une dépression s'avance vers les Iles-Britanniques et ramène le vent du S. sur nos côtes de la Manche et de la Gascogne, où il est faible jusqu'ici.

Des neiges sont tombées dans le nord, le centre et l'ouest de l'Europe. En France, on signale des pluies dans le Nord-Ouest, des neiges et des pluies dans l'Est; on a recueilli 13 mm. d'eau à Gris-Nez, 9 à Cherbourg, Ouessant, 6 à Sicié. La température monte en Irlande; *elle était ce matin, de* — 7° à Hernosand, — 2° à Lyon, Bordeaux, + 1° à Paris, 13° à Alger. On notait — 7° au puy de Dôme, — 3° au Mont Ventoux — 16° au pic du Midi. En France, des neiges et des pluies sont encore probables; la température va se relever dans le Nord.

A Paris, hier soir, bruine. Moyenne d'hier, 20 décembre, — 0 8, inférieure de 1·8 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 3·9; minimum de ce matin : 0·7. Baromètre, à sept heures, du matin, 759 m/m. 6. A la tour Eiffel, maximum : 1·2 ; minimum : 3·3·. Le Caire (Ghesireh Palace) le 20 16·8. Temps sec. Hier, 18·1. Beau temps.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 21 décembre

La séance, bien qu'annoncée pour 7 h. 1/2, ne commence qu'une heure plus tard.

M. HASSEBROUCQ, *maire, préside.*

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire; Diéval, Sénélar, adjoints; Ducoulombier, Grau, Salembien, Honoré-Colson, Delavaivre, Delphin Dumortier, Augustin Dalle, Dron, Tack, Leplat, Destombes, Théry, Masurel-Leclercq, Demouvaux, Benoit.

Sont excusés : MM. Masure, Muller, Hersin, Lemaire et Loridan.

M. le secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 décembre, dont la rédaction est adoptée, et il est procédé immédiatement à la discussion du budget,

Budget communal pour 1896. — Le Conseil décide qu'il commencera par l'étude du budget des dépenses.

M. Théry, *rapporteur de la commission des finances*, donne successivement lecture des multiples articles de ce budget.

Nous ne nous arrêterons qu'aux articles qui ont soulevé des observations.

A l'article 15, service de la voirie, diverses augmentations de traitement sont réservées pour être traitées à huis-clos.

Notons pour l'article 17, services bâtiments, cette observation de la commission des finances.

« Nous regrettons de devoir faire des réserves au sujet du fonctionnement du service des bâtiments : nous exprimons le désir d'obtenir un travail plus soutenu et une surveillance plus attentive de nos édifices communaux. »

A l'article 18 : Indemnité aux conseillers prudhommes, le budget prévoit une indemnité pour les prudhommes patrons afin de pouvoir maintenir l'allocation de 200 fr. en faveur des prudhommes ouvriers, ainsi que l'exige le conseil d'Etat.

M. Dron s'élève contre cette jurisprudence, et il dit que quant à lui, il ne votera pas l'indemnité pour les prudhommes patrons et il propose de ne voter que le crédit nécessaire à l'allocation des patrons ouvriers. Il se charge de faire des démarches près du gouvernement pour éviter l'obligation imposée par le ministre.

M. le Maire répond que les prudhommes patrons n'ont pas demandé cette indemnité et il accepte très volontiers l'offre faite par M. Dron d'intervenir dans le sens qu'il a indiqué

En conséquence le conseil municipal ne vote que 1600 francs à prévoir pour les indemnités aux prudhommes ouvriers.

Les articles 20 et 21, frais de police sont réservés; c'est la question des commissaires de police qui doit être tranchée en arrêté secret.

Les frais de régie du Conditionnement se sont accrus, de 120,275 fr. à 162,150 par suite de l'organisation d'un groupe d'appareils et l'augmentation sensible du personnel.

Une somme de 5,000 francs est prévue pour des auxiliaires et des heures supplémentaires.

M. Benoit s'élève contre l'inscription de cette somme qui se trouve à la disposition du directeur du Conditionnement. Qu'on mette à sa disposition 2.000 francs d'abord et si la somme n'est pas suffisante, on lui ouvrira de nouveaux crédits.

M. Dron appuie cette observation.

M. le Maire fait observer que la somme de 5.000 fr. a été fixée par la commission de surveillance. Il faut en tous cas qu'on prévoie une somme quelconque.

M. Salembier fournit de son côté, quelques explications aux termes desquelles certains auxiliaires sont à demeure toute l'année et absorbent déjà une grande partie de la somme demandée,

M. Dron trouve que la commission de surveillance du Conditionnement fonctionne plus ou moins régulièrement.

M. le Maire proteste contre cette allégation, prétendant que cette commission apporte beaucoup de zèle. Nous avons d'ailleurs, ajoute-t-il, comme garantie la présence de trois de nos collègues au sein de cette commission.

M. Dron déclare qu'il n'insiste pas, persuadé que la Commission des Finances s'est rendu compte de la justification des sommes demandées.

M. Salembien affirme que la Commission de surveillance a très sérieusement étudié son budget.

M. Dron émet le vœu que le directeur du Conditionnement, chaque fois qu'il aura recours aux heures supplémentaires, en justifie devant les Commissions.

A l'article 55 : traitement de l'afficheur public, M. le Maire donne lecture d'une lettre du préfet l'informant que l'administrateur de la Cie l'*Express* a protesté contre le privilège accordé à M. Perin.

A l'article 62, laboratoire d'analyses, M. Tack se plaint de la façon dont s'effectue ce service et n'est pas d'avis de maintenir le crédit.

M. Dron demande si l'administration municipale reçoit des indications sur le nombre des analyses qui y sont pratiquées.

M. le Maire répond qu'il a reçu quelques indications qui prouvent que le service ne s'est pas encore beaucoup amélioré.

Sur le désir exprimé par M. Dron, M. le Maire promet de réclamer un rapport détaillé.

Sous le bénéfice de ces observations, le crédit de 2,000 francs est maintenu.

A propos de l'entretien des rues M. Delavaivre fait remarquer que les trottoirs de la rue Carnot sont dans un état déplorable.

M. Dron demande que tous les propriétaires en général soient mis en demeure de faire leurs trottoirs.

M. le Maire. — Nous commencerons par la persuasion, s'il faut recourir à la force nous verrons.

Pour le service de l'ébouage, la commission des finances a proposé d'augmenter les salaires de 0,25 c.

MM. Benoit et Leplat réclament de leur côté une augmentation de 0,50 c.

Par dix voix la proposition d'augmentation de 0,25 c. faite par la commission est adoptée.

A l'article 95, subvention aux hospices, M. Dron demande 207,000 au lieu de 197,000 prévus par le budget. Il rappelle que l'année dernière, la Commission des hospices a dû régler son budget en déficit. Elle n'est plus disposée à suivre la même voie cette année. D'ailleurs, les dépenses de l'hôpital seront encore accrues par suite de l'installation d'un interne et de l'augmentation du nombre des religieuses reconnues nécessaires.On ne peut plus escompter des rabais d'adjudications et, de plus, il est impossible de prévoir toutes les dépenses qui se présentent pendant l'année.Si le Conseil municipal réduisait sa subvention, la commission des Hospices se verrait forcée de refuser des malades.

M. Théry répond que la Commission des finances sera disposée à parfaire les déficits s'il s'en produit, mais il faut que chaque somme ait son affectation spéciale. Si les adjudications donnent des rabais, ce sont là des sommes qui seront sans emploi déterminé, ce qui est contraire à la comptabilité administrative.

M. le Maire estime que les observations de M. Dron ne sont pas fondées : il faut que les rabais aient un emploi déterminé. La commission des finances entend bien fournir aux hospices les sommes qui lui seront nécessaires, mais elle se trouve devant l'inconnu, les adjudications n'étant pas encore faites.

M. le Maire ajoute que le Conseil municipal devant se réunir encore le 27 et les adjudications des hospices se faisant le 26, on peut dès aujourd'hui voter 197.000 fr., quitte à voter un excédent ensuite aux chapitres additionnels.

M. Dron. — Je ne puis souffrir qu'une ville de cette importance marchande une subvention aux hospices.

M. Dron ajoute qu'autrefois on ne « chipotait » pas ainsi la Commission des hospices.

On procède au vote : cinq voix se prononcent pour les conclusions du rapport.

La subvention de 207,400 fr. réclamée par M. Dron, est adoptée par seize voix.

Quand l'examen des 217 articles du budget des dépenses a été terminé, le Conseil municipal, avant de se constituer en comité secret, a pris en considération un vœu de M. Delavaivre, tendant à ce que la Compagnie des Tramways pose, sur le parcours des tramways électriques, des poteaux indicateurs à chaque arrêt.

Le huis-clos s'est déclaré à 10 h. 35, pour la discussion des chapitres réservés. A la reprise de la séance publique, à 11 h. 30, nous apprenons que le budget de recettes a été voté avec une majoration de 5.000 francs sur les prévisions du produit de l'octroi. Contrairement à tous les précédents, les recettes avaient donc été arrêtées en comité secret.

En résumé, le budget municipal pour 1896 se chiffre par 3,532.660 fr. 23, en recettes et 3,530,060 fr. 59 en dépense, soit un excédent de 2,599,63.

Le Conseil s'ajourne au samedi 28, et la séance est levée à 11 heures 45.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 21 décembre.* — VOL DE POULES. — M. le commissaire de Wattrelos arrêtait le vendredi 13 décembre un vacher du nom de Charles Vanderlinden, 34 ans, pour vol de trois poules à M. Lagache, cabaretier au Crétinier. Vanderlinden, qui a du reste avoué, est condamné à un mois d'emprisonnement.

UN MENDIANT RÉCALCITRANT. — Le mardi 17 décembre, le garde Dupriez appréhendait pour conduire au poste un individu qui mendiait de porte en porte dans la commune de Mouveaux. Mais notre homme fit résistance : de là double délit. Félix Krekouske — c'est le prévenu — est né à Strasbourg, il n'avait guère de domicile : il encourt une peine d'un mois.

TOUJOURS LES EXPLOITS DE GAMINS. — Sans doute pour fêter les derniers échos, de la Saint-Nicolas, une troupe de jeune garçons a dans la soirée du 9 décembre, mis au pillage, la baraque de M. Montignies, marchand forain boulevard Gambetta Roubaix. Ils y ont fait une razzia de bonbons et de fruits, causant ainsi au marchand un préjudice d'au moins 25 francs.

Les coupables sont Victor Stessel, 11 ans, rue d'Antoing, Louis Bettremieux, 14 ans, rue Monge, Jules Vanhouke, 13 ans, rue de Maufait, Norbert Nottebaert, 14 ans, rue du Tilleul, Albert Huvered, 15 ans, rue Pierre

Aux Fabriques Parisiennes

16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16

Roubaix

CADEAUX POUR FÊTES de Noël et Nouvel An

ROBES — DOUILLETTES — TABLIERS — PELISSES, ETC.

GRAND CHOIX DE RIDEAUX en tous genres

CHEMISES BLANCHES pour Hommes & Jeunes Gens toutes faites et sur mesure

de Roubaix. Ils sont acquittés tous les cinq comme ayant agi sans discernement et remis à leurs parents.

UN FAILLI EN FUITE. — Le Tribunal de Commerce de Roubaix avait déclaré la faillite de Moïse Renard, 65 ans, marchand de lait et lait battu à Wattrelos; au lieu de se rendre aux invitations du syndic il quitta le territoire Français : alors du rapport qui fut dressé, ainsi qu'il arrive dans toute faillite, il résulta que Renard n'avait pas tenu de livres et qu'il n'avait pas déposé son bilan dans le délai légal. Le troisième grief élevé contre lui consistait à ne pas avoir obtempéré aux injonctions du syndic.

Moïse Renard fut donc poursuivi sous l'inculpation de banqueroute simple quoiqu'il fasse défaut, le tribunal tient compte des circonstances de la cause pour accorder le bénéfice de la loi Bérenger pour l'exécution de la peine de six jours prononcée contre lui.

COMPLICITÉ PAR RECEL. — On avait volé le 28 novembre à Mme Derick, au Crétinier, à Wattrelos, une balance qui fut ensuite retrouvée aux mains de M. Seynave, marchand de légumes rue d'Alfer. Informations prises auprès de ce dernier, on sut que l'instrument de pesage avait été acheté d'un marchand de chiffons et de bric à brac, Joseph Hellewart, 47 ans, à Roubaix.

Celui-ci invité à exhiber ses livres et à indiquer le nom de la personne qui lui avait cédé la balance, ne put s'exécuter ; il déclara avoir fait cette acquisition pour quatre francs 50 centimes, d'une personne qu'il ne connaissait pas.

Le casier et les renseignements de police révélèrent que Hellewart, n'était pas à sa première comparution en Belgique où il a eueilli divers peines aussi pour improbité.

Hellewart est jugé coupable de vol par recel et s'entend infliger une peine de dix jours.

VOL DE NUMÉRAIRE — M. le commissaire de police de Croix expose au tribunal qu'il avait reçu la plainte d'une dame Tis, cabaretière, rue de la Limite, à Croix, qui avait été victime d'un vol de vingt-cinq francs et qui avait accusé une jeune femme, Louise Mortier, 26 ans, ménagère, rue de l'Alouette, à Roubaix. Il ajoute qu'il avait fait appeler cette dernière et qu'un peu à la fois il avait fini par obtenir d'elle des aveux; ce qu'il avait consigné à son procès-verbal.

A l'audience, Louise Mortier affirme n'avoir passé de déclarations semblables que sur la menace faite par M. le commissaire de l'incarcérer si elle n'avouait pas.

Elle persiste quelque temps dans cette attitude : puis M. le président demande à la prévenue si c'est elle qui a inspiré ou dicté une lettre écrite à M. le procureur de la République et dans laquelle il est dit qu'elle a été l'objet d'une odieuse machination de la part du commissaire de Croix.

Elle répond négativement.

M. le Président l'interroge en dernière analyse sur le point de savoir si ce qu'a déclaré M. le commissaire est exact.

Elle prononce un oui d'une façon à peine intelligible et sans aucune conviction. Le tribunal condamne Louise Montier à un mois de prison.

UN VOYAGEUR QUI S'AMUSE. — Le 19 octobre dans le train de Mouscron à Lille avant d'arriver à Croix, un voyageur en état d'ébriété assez avancé s'était amusé à tirer la sonnette d'alarme; le conducteur se rendit dans le compartiment de troisième d'où partait le signal et fut accueilli un peu grossièrement par le monsieur.

Procès-verbal fut dressé, et le délinquant, Pierre Jassart, 26 ans, poseur de calorifuge habitant Tervuren (Belgique) fut cité en correctionnelle. Il est condamné par défaut à une amende de cinquante francs.

UN DÉLIT DE CHASSE commis à Neuville-en-Ferrain, vaut à Jules Jossen et à Victor Delannoy, chacun une amende de 50 fr.

OUTRAGES A UN PRÉPOSÉ D'OCTROI. — M. Haquette, employé d'octroi se trouvant au bureau de la rue de Tourcoing, avait fait des observations à Jules Deglory, 25 ans, charbonnier, lequel, étant ivre, s'était jeté sur lui : c'était le mercredi 4 décembre.

Deglory le prit de très haut et adressa quelques épithètes malsonnantes à M. Haquette qui dressa procès-verbal contre lui. Deglory est condamné à une amende de vingt-cinq francs pour le délit et une amende de cinq francs pour l'ivresse.

UN MAUVAIS RÉVEIL.— Mme veuve Verrier, cabaretière à Wasquehal avait, le 19 novembre, pour réveiller son fils Jules qui dormait, jeté de l'eau sur sa figure. Verrier qui a 49 ans, se lève comme un furieux et allogea plusieurs giffles à sa mère.

Comme celle-ci paraît demander plutôt de l'indulgence pour son fils, le prévenu n'est condamné qu'à six jours de prison.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du 19 décembre 1895.* — L'audience, ouverte à 2 heures 20, est présidée par M. Petit, juge de paix, assisté de Me Dutby, greffier, et de Me Louis Buns, huissier.

Le siège du ministère public est occupé par M. Chapé, commissaire de police.

UNE SOLLICITEUSE EXTRAORDINAIRE. — C'est Adeline Grimonprez qui, habitant la commune d'Hem, et se disant veuve sans ressources, se présentait au bureau de Bienfaisance de Roubaix, pour y recevoir des secours. Un beau jour, M. Caquant, vice-président du Bureau de Bienfaisance s'étant aperçu qu'il secourait une personne étrangère à Roubaix, lui en fit l'observation, et lui refusa du pain. Adeline Grimonprez se mit fort en colère, et insulta grossièrement M. le vice-président,en présence d'une cinquantaine de personnes. L'agent Lorthiois, qui se trouvait là, dressa procès-verbal.

Adeline Grimonprez a-t-elle eu honte de comparaître en public? Le tribunal ne veut pas approfondir cette question. Il condamne purement et simplement l'inculpée à 11 fr. d'amende par défaut, et fixe à cinq jours le minimum de la contrainte par corps.

LA LOI DU 2 NOVEMBRE 1892. — Un industriel, prévenu d'avoir contrevenu à la loi du 2 novembre 1892, ne reconnait pas le fait. De son côté, M. l'Inspecteur du travail,qui a constaté la contravention, déclare qu'un appareil mécanique servant dans l'établissement,ne présentait aucune condition de sécurité. C'est un monte-charge, explique-t-il, qui est clôturé d'une façon insuffisante, car l'approche de l'appareil, malgré cette clôture, n'empêche pas des accidents de se produire : la preuve, continue M.l'Inspecteur,c'est qu'un enfant a été grièvement blessé à la tête.

M. X... explique qu'il ne lui est pas possible d'entourer le monte-charge d'une autre clôture. Cependant, si M. l'inspecteur peut lui indiquer un moyen...

M. le Juge de Paix. — Monsieur l'inspecteur du travail n'est pas votre auxiliaire... C'est à vous ou à vos ingénieurs de trouver ce moyen.

M. X... Est-ce qu'avant de me dresser procès-verbal, M. l'Inspecteur ne devait pas m'envoyer un avertissement? — *M. l'Inspecteur.* Non. — *M. X...* Cependant un jugement du Tribunal civil de Lille, en a décidé ainsi. — *M. l'Inspecteur.* Le jugement auquel il est fait allusion concerne la loi de 1893, relative à l'hygiène, et non celle de 1892, concernant la sécurité du personnel employé dans les usines.

M. le Juge de Paix. — Il nous serait plus agréable de vous acquitter, Monsieur H..., que de vous condamner ; mais pour cela, vous devez faire la preuve du contraire de ce qu'affirme M. l'Inspecteur du travail. Vous pouvez, par exemple, demander au Tribunal de se transporter sur les lieux ?...

M. X... suit le conseil de M. le Juge de Paix, et le Tribunal décide qu'il se rendra dans son usine lundi à 2 heures de l'après-midi.

EST-CE UNE INJURE? — Il s'agit de savoir si traiter une personne de « demoiselle d'un conseiller » constitue une injure. Voici la chose : c'était au marché, sur la Grande-Place, un dimanche. Des boutiquiers se chicanaient, entre autres M. Allemand et Mlle Julia Carpentier. Un témoin vient déclarer qu'Allemand a traité Mlle Carpentier de « fille d'un conseiller ! »

M. le Juge de Paix.— Conseiller... à la Cour ? — *Le témoin.* — Non, non !... Municipal !... — *M. le Juge de Paix.* — Mais, ce n'est pas une injure, cela ! — *Le témoin.* — Il l'a aussi traitée de voleuse ! — *M. le Juge.* — Voilà une injure, au moins !

Le prévenu. — Monsieur le juge, c'est *elle* qui m'a appelé voleur.Moi j'ai dit : — Parce qu'elle est la *demoiselle* d'un Conseiller..... (Je n'ai pas dit *la fille*, Monsieur le Juge !) .. parce qu'elle est la demoiselle d'un Conseiller, elle se figure qu'elle a le droit de tout faire !

M. le Juge de Paix.— Non, non !... Les fonctions de conseiller municipal sont honorables, mais aussi très modestes. Elles ne donnent pas, le moins du monde, le droit de tout faire.

De l'ensemble des témoignages, il résulte que, si M. Allemand a commis la contravention qui lui est reprochée, Mlle Carpentier n'est pas moins coupable que lui. Le Tribunal les condamne chacun à un franc d'amende.

UNE AFFAIRE DE CHIENS. — Constant Verpoort exerce la libre profession de marchand de légumes. C'est son droit... Ce qu'on lui reproche, par exemple, c'est d'avoir excité ses chiens contre la veuve Messager.La plaignante raconte comment « çà s'est passé ». Le 1er octobre, Verpoort était venu chez elle, accompagné de ses deux chiens, et après une petite discussion, avait adressé, en flamand, la parole à ses chiens. Aussitôt le plus grand se mit à aboyer, et. s'élançant sur Mme Messager, lui mit ses deux pattes sur les épaules. Elle ne fut pas mordue, cependant ; mais son émotion fut si grande, qu'elle s'évanouit. Un médecin dut être appelé, qui ordonna le transport de la malade à l'Hôtel-Dieu, où elle est restée en traitement pendant dix jours.

M. le Juge de Paix. — Etes-vous sûre que Verpoort ait excité ses chiens ? — *La plaignante.* — Je crois bien que oui; mais il leur a parlé en flamand, et je ne comprends pas cette langue. — *M. le Juge.* — Est-ce que les chiens comprennent mieux le flamand que le français ? — *La plaignante.* — Je ne sais pas...

La plaignante demande cent francs de dommages-intérêts.

Les témoins à décharge viennent déclarer que le plus gros chien de Verpoort est un *roquet* très doux. *Un cafetier* affirme que ce chien vient tous les jours dans son établissement, et que jamais il n'a eu à s'en plaindre.

Me Brackers d'Hugo, avocat au barreau de Lille, défend Verpoort, — ou plutôt ses chiens. - Il paraît, dit le défenseur, que la veuve Menager avait elle-même un petit chien sur les bras. Il est possible que l'autre ait voulu faire une conversation avec son congénère. *Il a aboyé* : mais il ne peut s'exprimer autrement... Il va au café, ce chien, que l'on veut faire passer pour un animal féroce, et il ne dit rien à personne... C'est donc un chien qui peut servir de modèle à bien des consommateurs !... (Rires). Aurait-il la haine de la femme ?... Oh ! non, et bien au contraire, la vue de Mme Menager aurait pu le rendre plus doux !... Or, cette dame s'est évanouie, dernièrement, en entendant un coup de tonnerre...

M. le Juge de Paix. — Elle n'est pas flamande ? — *Me Brackers d'Hugo.* — Non ! — *M. le Juge de Paix.* — Eh bien ! une française ne doit pas s'évanouir !

Me Brackers d'Hugo. — Surtout devant un roquet inoffensif...

Le défenseur termine en demandant de renvoyer son client des fins de la plainte.

M. Chapé, ministère public, s'y oppose, et il demande l'application de la loi.

M. le Juge de paix remet l'affaire en délibéré.

AFFAIRES DIVERSES. — D'autres affaires, rixes, injures, ne présentent aucun intérêt, mais prennent beaucoup de temps ! Le défilé des « pochards » est très monotone. A signaler la réponse de l'un d'eux :

M. le Juge. — Vous étiez saoûl ? — *Le prévenu.* — J'étos pas saoul ! J'étos ivre, et je m'rappelle rin ! *L'agent.* — A plusieurs reprises, il a crié : - Vive la Révolution ! — *M. le Juge de Paix* (au prévenu)— Ce qu'il faut demander : c'est le Progrès, sans secousse, et non la Révolution..... Le prévenu est condamné à 3 francs d'amende.

NOUVELLES MILITAIRES

Cavalerie. — Le *Journal officiel* publie la liste des sous-officiers de cavalerie déclarés admissibles à l'instruction militaire. (Exécution de l'article 20 de l'instruction ministérielle du 6 décembre 1894). Voici les noms des sous-officiers du 1er corps d'armée:

MM. Brunet de la Charrie, maréchal des logis au 4e régiment de cuirassiers ; Lecucq, maréchal des logis au 4e régiment de cuirassiers ; Anjard, maréchal des logis chef au 21e régiment de dragons ; Bevallet, maréchal des logis fourrier au 21e régiment de dragons ; Bigo, maréchal des logis chef au 21e régiment de dragons; Gossart, maréchal des logis au 21e régiment de dragons ; Bossut, maréchal des logis chef au 19e régiment de chasseurs.

Concerts et Spectacles

La soirée intime du « Choral Nadaud » offerte samedi soir à ses membres honoraires a obtenu le plus légitime succès.

Le programme était des mieux choisis et des plus variés tant au point de vue des genres que des artistes qui y figuraient.

Le public nombreux qui remplissait la salle a été vivement intéressé et a applaudi chaleureusement tous les artistes professionnels ou amateurs.

Le *Choral Nadaud* a d'abord interprété avec sa distinction ordinaire, *Les fils d'Egypte*, de Laurent de Rillé.

Puis se sont fait entendre successivement avec un *égal succès*, M. Picavet, Mlle Havet, M. Wattecamps, M. Petit, M. Haddens, M. Lefebvre et M. Janssens, dans des solos, des duos et des trios que M. Seutin, a accompagnés avec son talent habituel.

Après le concert, pendant lequel l'attention des auditeurs a été constamment tenue en haleine, par la succession rapide des numéros du programme, la soirée s'est prolongée joyeusement dans un bal des plus animés.

Une fête de famille au « Dauphin ». — Aujourd'hui dimanche, sera donnée une charmante fête de famille, au *Cercle Dauphin*, Grande-Rue, à Roubaix; voici le programme :

Première partie. — 1. Section Symphonique, Entr'acte-Gavotte, Gillet ; 2. Edgard Waeles, Enchantement, Massenet ; 3. P. Derrumaux, A. Simple Aveu, F. Thomé. B. La Cinquantaine, G. Marie ; 4. Mlle Mathot. Monologue. XXX ; 5. Chœur et orchestre, Les Voix du soir, Dard ; 6. Alice Scamps, Berceuse de Jocelyn, B. Godard; 7. C. Desfrennes, chansonnette, XXX.

Deuxième partie, — 1. Section Symphonique, Flirtation, Steck ; 2. Mlle Alice Scamps, Chanson des Fleurs, Tagliafico ; 3. Chœur et Orchestre, Minuit, Katto ; 4. Mlle Mathot, Monologue, XXX ; 5. Mlle A. Scamps et M. Ed. Waeles, Dragons de Villars, Maillard ; 6. M. C. Desfrenne, Chansonnette, XXX — Le piano sera tenu par M. Seutin. Entre la première et la seconde partie une quête pour les pauvres.

La *commission administrative du cercle du Dauphin*, prie MM. les sociétaires, qui par erreur d'adresse ou pour toute autre cause, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, de vouloir bien l'excuser et honorer la fête de leur présence; leur qualité de sociétaire sera reconnue au contrôle.

Société philharmonique « La Cécilienne. » — Voici le programme du concert qu'offrira *La Cécilienne* à ses membres honoraires, aujourd'hui dimanche, à 5 heures précises du soir, à la salle Philémon, rue Pierre-Motte :

1. L'Oasis, fantaisie (J. Toutain), La Cécilienne; 2. Sons l'Ormeau, fantaisie (J. Toutain), La Cécilienne; 3. Giralda, air *pour baryton* (Adam), M. P. Pollet; 4. Chansonnette comique, M. Louis Fœlix; 5. Souvenir d'Ostende, air varié pour basse (Bouillon), M. X...; 6. Le Petit chaperon rouge, monologue, M. E. Vanpoucke; 7. Le Rossignol, romance pour ténor, M. Davroust; 8. Chansonnette comique, M. Duforest. Le piano sera tenu par M. E. Mestdagh.

Après le concert, bal à grand orchestre; prix d'entrée : cavaliers, 1 fr.; dames, 0,50 c.

La ménagerie Bidel. — Aujourd'hui, dernières séances de la ménagerie Bidel; brillantes représentations d'adieux.

La ménagerie partira mercredi pour Dunkerque, par train spécial de quarante wagons.

Wasquehal. — *Un concert de bienfaisance.* — La société chorale « Les Amis réunis » de Wasquehal, dirigée par M. Gustave Eeckhout, organise un grand concert au profit des pauvres de la commune, pour le dimanche 2 février 1896, dans la grande salle des fêtes du café Dillies-Mescart, sur la Place.

Des artistes de grande valeur ont promis leur concours pour cette fête, dont nous publierons le programme ultérieurement.

Cette société organise également une grande tombola dont les billets seront mis en vente, le Jour du concert.

— *Soiree lyrique.* — Aujourd'hui dimanche 22 décembre sera donnée dans la salle du Cercle catholique, une grande soirée lyrique, organisée par la fanfare de Wasquehal (section lyrique) avec le bienveillant concours d'artistes distingués des concerts de Lille; voici le programme :

Première partie. — 1. Deuxième variation pour grande flûte, A. Spangers; 2. Le Poignard, drame; 3. Une Comparaison,grande scène comique, Albert Bernard; 4. Le Chapeau de paille d'Italie, 1er acte, chez Fadinard; 5. L'Excommunié, romance, V. Delannoy; 6. Le Chapeau de paille d'Italie, 2e acte, chez Clarus.

Deuxième partie. — 1. Sérénade pour deux mandolines, Delporte et Spangers; 2. Le Chapeau de paille d'Italie, 3e acte chez le baron de Champigny; 3. Le Pré-aux-Clercs, fantaisie pour saxophone-soprano, Libre; 4. Le Chapeau de paille d'Italie, 4e acte, chez Beauperthuis; 5. Inne grand' erpresentation dans inne baraque, Edouard Duhem; 6. Le Chapeau de paille d'Italie, 5e acte, sur la place Baudoyer. Accompagnateur : Paul Facq.

Tourcoing. — *Société St-Joseph.* — Une soirée bachique, excessivement réservée aux hommes, aura lieu aujourd'hui dimanche à six heures.

Le mercredi 25 décembre, la section dramatique donnera une grande soirée, à 5 h. 1/2.

M. Jules Watteuw prêtera son concours à cette fête, dans laquelle il sera donné une première représentation de *Pour le Drapeau*, drame en un acte, de M. Hubert Immens. La comédie de M. Varin, *Le docteur Chiendent*, terminera la soirée.

NORD

Cambrai. — *Ordination.* — Samedi matin, à sept heures et demie, en l'église métropolitaine, Mgr l'Archevêque a ordonné 27 prêtres, 18 diacres et 22 sous-diacres. Voici les noms des nouveaux prêtres :

MM. Baey Ferdinand, de Wallon-Cappel; Béra Louis, d'Haussy; Bethléem René, de Steenwerck; Beun Maurice de Condé-sur-l'Escaut; Bricout Joseph,de Bévillers;Dedrie Marcel, de Méteren; Delannoy Victor, de Douai; Dubrunfaut Charles, de Wavrechain; Dutemple Anatole, de Denain; Gilloots Jérôme, de Caestre; Hodin Henri, de Séranvillers; Labaere Eugène, du Quesnoy; Laisnez J.-B. d'Ingelmunster; Laloun Emile, de Dechy; Laurent Alfred,de Poix-du-Nord; Leclercq Paul, de Valenciennes; Lemaire Bénoni, de Bertry; Lemire Emile, de Vieux-Berquin ; Lerique Paul, d'Avesne-lez-Aubert; Maes Emile,de Staple; Montay George, de Bertry; Thieffry Gustave, de Roubaix; Tison Victor, d'Hazebrouck.

Dans l'assistance à cette cérémonie, on remarqué M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, venu pour l'ordination de son cousin, M. l'abbé Emile Lemire, de Vieux-Berquin.

— *Une conférence de M. l'abbe Lemire.* — M. l'abbé Lemire, a accepté, et très volontiers, l'invitation à lui faite par M. le Président du Denier des Ecoles catholiques de Cambrai, de venir, dans le courant du mois de mars, donner une conférence au profit de cette œuvre.

Le ministre de l'agriculture à Douai. — Le Conseil municipal de Douai a voté vendredi soir un crédit de 4.000 fr. pour les frais d'inauguration de l'Ecole départementale d'agriculture de Wagnonville; de la distribution des prix de la Société des Agriculteurs du Nord et de la Société d'Agriculture de Douai. M. le Préfet s'est engagé à demander une subvention au Conseil général.

Cysoing. — *Résultats d'adjudications.* — Les droits de place en 1896 ont été adjugés à M. J. Delnesse pour 1.860 fr. La fourniture de pain nécessaire au Bureau de bienfaisance a été adjugé à M. A. Delnesse, boulanger à 0.27 c. le kilog.; la fourniture de charbon a été adjugée à M. Emile Debruyne à raison de 1 fr. 40 l'hectolitre ; M. Deboulonne a été déclaré adjudicataire de la fourniture de viande destinée à l'Hospice, à raison de 1 fr. 65 le kilog.; la fourniture de pain à l'Hospice n'a pas été adjugée.

— *La fraude.* — Les douaniers ont arrêté un fraudeur Edouard Moulin, porteur de 38 kilog de poivre en grains d'une valeur de 500 fr.; la gendarmerie de Cysoing l'a transféré à Lille.

Sainghien-en-Mélantois. — *Un acte de vandalisme.* — Des arbres fruitiers appartenant à M. Louis Duprez, cultivateur, ont été mutilés pendant la nuit de jeudi à vendredi ; les auteurs de cet acte de vandalisme sont recherchés activement. Les dégâts dépassent deux cents francs.

PAS-DE-CALAIS

Une femme broyée à Marquise. — Jeudi, vers 11 heures 1/2 du soir, la demoiselle Blanche Hamant, 20 ans, sans profession, demeurant à Rinxent, s'était rendue à la gare y reconduire un ami qui devait prendre le train de Boulogne. Elle eut l'imprudence de traverser la voie au moment où l'express de Calais passait en gare de Marquise ; la demoiselle Hamant fut tamponnée et eut les deux jambes broyées. On releva immédiatement la victime et on la transporta inanimée dans une salle d'attente où elle reçut les soins de M. le docteur Gruson, qui se trouvait sur les lieux.

La victime a ensuite été transportée, dans un état désespéré, à l'hôpital Saint-Louis, à Boulogne.

Une jeune fille tuée d'un coup de fusil à Bauncthun. — Une jeune fille d'une vingtaine d'années aurait été tuée d'un coup de fusil, hier, à Bauncthun. Les détails manquent.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 *Jeudi 26 décembre 1895* Rid. 8 h.

AU PROFIT DES CANTINES SCOLAIRES

GUILLAUME TELL

Grand-opéra en 4 actes et 5 tableaux. Musique de M.Rossini Au 1er acte : *Chœur dansé par les Dames du ballet.* Au 3e acte : La Tyrolienne, grand ballet par Mlles Linda Pastore, Paris et les dames du ballet.

Ce spectacle est offert aux dames. Chaque dame accompagnant un cavalier a droit à son entrée gratuite. Deux dames paieront pour une seule.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BUSSCHAERT VANLERBERGHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Aloïs BUSSCHAERT, né à Marcke, le 24 février, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1895, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 23 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 43

Les amis et connaissances de la famille HORION-FIEVEZ, qui, par oubli,n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste HORION, marchand de fromage, décédé à Roubaix, le 20 décembre 1895, dans sa 52e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles, seront chantées le dimanche 22, à 4 h. 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alouette, 54.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Fidéline-Joseph DUVINAGE, veuve de Monsieur Amand WARDAVOIR, décédée à Roubaix, le 15 novembre 1895, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1895, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave LAMPE, décédé à Roubaix, le 18 novembre 1895, dans sa 34e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1895, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie-Fidéline DUTILLEUL, membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, pieusement décédé à Roubaix le 26 novembre 1895,dans sa 92e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et à l'Obit que la Conférence des Dames de Saint-Vincent de Paul feront célébrer le mardi 24 décembre,à 8 heures. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe et un Obit Solennel du Mois seront célébrés en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 23 décembre 1895, à 7 heures 1/2 et à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Joséphine SQUEDIN, dit Joséphine DUPUIS, veuve de M. Jean-Baptiste ROUSSEAU, décédée à Toursoing, le 18 novembre 1895, à l'âge de 67 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mouvaux, le lundi 23 décembre 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Lambert D'HALLUIN, ancien marchand-boucher, membre fondateur et trésorier de la société de secours mutuels, décédé à Mouvaux, le 14 novembre 1895, à l'âge de 79 ans et 5 mois, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *Séance du 21 décembre.* — Au début de la séance, il est procédé au tirage au sort d'une députation chargée, avec le bureau,de présenter à Leurs Majestés les vœux de la Chambre à l'occasion du nouvel an.

On continue ensuite la discussion de la loi sur les distilleries dont il reste 156 articles à approfondir.

Au Sénat. — *Seance du 22 décmbre.* — Le Sénat a adopté, aujourd'hui, sur la proposition de M. Léger, un projet de loi allouant aux conseillers provinciaux, une indemnité de cinq francs par jour de séance.

Il a ensuite adopté le projet de loi relatif au contingent, après une discussion à laquelle ont pris part MM. le baron de Coninck et Bara et le ministre de la guerre.

Le Sénat s'est ensuite ajourné jusqu'à convocation ultérieure, après avoir voté trois projets de la loi d'intérêt secondaire.

L'état de M. Frère-Orban. — Suivant l'*Etoile Belge*, l'état de M. Frère-Orban s'est aggravé. Le malade souffre beaucoup.

Condamnation de socialistes en Belgique. — Le procès des jeunes socialistes rédacteurs du journal antimilitariste *La Caserne*, s'est terminé par la condamnation des sept rédacteurs, à des peines variant entre deux et cinq mois de prison.

Les grèves à Gand. — La grève des fileurs a pris de l'extension ; il appert aujourd'hui que l'on n'a pas à faire à des grèves isolées résultant de réclamations déterminées, mais qu'on se trouve en présence d'une action concertée.

Le refus opposé par les patrons à la demande d'une augmentation générale des salaires sert de prétexte pour faire la grève.

Bien des ouvriers fileurs ne sont pas affiliés à des corporations; et, se voyant forcés de chômer, ils ont quitté la fabrique en pleurant.

Provoquer une grève dans les filatures de lin est la chose la plus facile du monde. On se rabat sur les ouvrières des continues, des enfants de 14 à 18 ans, qui se laissent facilement entraîner, ne voyant dans les grève qu'un temps de délassement et de vacances. Si les continues s'arrêtent, toute l'usine doit chômer.

On prévoit que la grève s'étendra encore lundi.

S'il en est ainsi et si elle dure quelque temps, il est à craindre que les tissages soient également forcés de chômer faute de matières premières.

Les patrons sont décidés à une résistance énergique.

Mouscron. — *Vol d'une meule.* — Dans la nuit de vendredi à samedi des voleurs ont enlevé une meule, appartenant à M. Henri Steux, couvreur au Mont-à-Leux; cette meule était déposée contre le pignon de sa maison ; elle a une valeur de quatre francs environ, et mesure 35 centimètres de diamètre sur 25 de largeur. Les auteurs sont inconnus. La police informe.

Tournai. — *Un vol.* — Il y a une quinzaine de jours, un vol d'habillements assez important fut commis au préjudice d'une personne habitant rue du Béguinage. On n'avait aucun indice, lorsque vendredi après-midi, une fillette de treize ans environ, habitant également rue du Béguinage, fut rencontrée portant un manteau que l'on reconnut comme ayant appartenu à la personne volée. Interpellée, elle donna sur la provenance de cet objet des explications embarrassées. La police prévenue, perquisitionna à son domicile où elle découvrit tout le lot des vêtements soustraits. Procès-verbal a été dressé à sa charge.

Courtrai.— *Une exposition de peinture et de sculpture.* Une fort intéressante exposition des œuvres de MM. Emmanuel Viérin, un jeune peintre courtraisien, rehaussée de quelques sculptures de M. Jules Lagae, de Roulers, est ouverte depuis quelques jours dans le salon des Halles, à Courtrai.

M. Viérin, coloriste remarquable, est un ancien élève de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, à Anvers. L'artiste a beaucoup voyagé et rapporté de ses voyages en Espagne et en Algérie, une quinzaine de toiles intéressantes.

Citons : *Un campement d'Arabes vers le soir, la mosquée de Sidi Zarzour, une rue à Biskra, le port de Malaga, une vieille forteresse à Cordoue.* Quelques paysages, pris dans le pays flamand, tels que l'*Entrée d'une ferme à Oostdunkerke, une sortie du salut; le Marché de Furnes.*

M. Lagae, sculpteur distingué, prix de Rome, expose six œuvres, entre autres son *Saint-Jean* qui lui a valu un beau succès au grand salon de Gand. Un groupe en bronze, représentant deux *Fillettes*, est aussi très remarqué.

Tribunal civil de Courtrai. — (1re chambre). — *Audiences des 19 et 20 décembre.* — Ces deux audiences ont été prises par les débats de la cause pendante entre la commune de Saint-Genois et le notaire Opsomer, de Courtrai.

Le tribunal est composé de MM. Molitor, président, Iweins Van Eleuyck et Dujardin, juges assesseurs.

Le siège du ministère public est occupé par M. Thienpont, substitut du procureur du Roi.

Me Claeys, qui représente la commune demanderesse, discute la qualité de la caution donnée par le notaire Opsomer, est-elle personnelle ou est-elle réelle, il incline vers la caution personnelle. Il discute ensuite la valeur de divers actes posés par le notaire Opsomer entre autres un acte de donation des biens sur lesquels portait la caution, acte qui, dit-il, diminue et même par des circonstances spéciales tendait à frustrer la commune de son gage. Il conclut à ce que le tribunal déclare nuls à l'égard de la commune les actes faits et demande le paiement de la somme pour laquelle la caution s'est engagée.

Me Opsomer plaide pour la caution. Il dit que la caution donnée est réelle, qu'elle ne va pas au delà des immeubles y affectés. il s'attache à prouver la parfaite légimité des actes incriminés et conclut en disant que la commune ne devait pas requérir à cette procédure pour obtenir satisfaction, tout aurait pu s'arranger à l'amiable.

Me Roelandts plaide pour Me Georges Opsomer appelé en intervention comme donataire des immeubles engagés. Il s'attache surtout à prouver que malgré la donation faite la commune ne perdait aucun de ses droits.

Me Deconinck intervient pour un échevin de Saint-Genois pour conclure aussi à l'inutilité de la procédure faite par la commune.

Me Claeys réplique et montre par faits et dates et évaluations que la commune serait lésée dans ses droits si on suivait la procédure indiquée par les défendeurs.

A huitaine sera fixée date pour l'avis du ministère public.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances samedi 21 décembre.* — Madeleine Parton, rue Watt, cour Govaere 3. — Henri Rachez, rue de Lille, impasse des Arts 4. — Gabrielle Denollet, rue du Tilleul 29?. — Henri Liévens, rue des Longues-Haies 84. — François Parmentier, rue des Anges, cour Puls 5. — François Beaumont, rue des Arts 208. — Hildevert Bodoux, rue Decrême, cour Balance 3.

Mariages. — Charles Delplanque, 26 ans, tissand, Grande-Rue 229 et Albertine Lefour, 23 ans, bobineuse, Grande-Rue. — Adrien Defrenne, 24 ans, ourdisseur, rue Choiseul, 4 et Clémentine Duquesne, 29 ans, dévideuse. rue Choisel, 10. — Maurice Masselos, 34 ans, tisserand, rue Bell, 35 et Clara Delebecque, 31 ans, ourdisseuse, rue Saint-Roch, 43. — Lucien Frysou, 21 ans, employé de commerce, à Croix et Virginie Masselos, 23 ans, sans profession, rue Bell, 35 — Jean Meseure, 25 ans, tisserand, rue Paul Bert, 20 et Jeanne Coupleux, 21 ans, bobineuse, rue Marceau, 26. — Charles Desbarbieux, 29 ans, tisserand, rue Charlemagne et Gabrielle Ménart, 24 ans, soigneuse, rue d'Hem, 47.

Déclarations de décès. — Sidonie Duhamel, 7? ans, Hôtel-Dieu. — Antoine Martelle, 6? ans, Hôtel-Dieu. — Arthur Decottignie, 5 mois, rue St-Jean 14. — Pauline De Coster, 1 an, rue Wagram 20. — Eloi Beuscart, 24 jours, rue Sully 31.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 11 au 19 décembre.* — Marguerite Corne, Saint-Liévin. — Lucien-Joseph Hervan, Vieille-Place. — Omer-Joseph et Angele-Joseph Cottegnie, Saint-Liévin. — Alfred-François Willecomme, Marlière.— Adrienne Vantieghem, Crétinier. — Mathilde Nuttin, rue Traversière. — Camille Dutrieu, Labourenr. — Flore Loucheur, rue Pierre-Catteau. — Henri Glorieux, Nouveau-Monde. — Hélène Rucquoy, rue de Roubaix. — Ludivine Samain, Sartel. — Alphonse Briet, Baillerie.— *Publications de mariages.*— Edouard Maerten, 27 ans, plombier et Alida-Marie Vanderhaeghen, 33 ans, couturière. — Gustave Bauwens, 26 ans, tisserand et Flore Huin, 19 ans, bobineuse. — *Déclarations de décès.* — Germaine Mercier, 13 mois 1/2, Saint Liévin. — Maurice-Louis Percq, 9 mois, Sartel. — Virginie-Julienne Van Hecke, 15 ans 1 mois, sans profession, Crétinier. — Victorine-Joseph Deracinois, 62 ans 6 mois, ménagère, Nouveau-Monde. — Marie Deprince, 4 mois 1/2, Sapin-Vert. — Eugène-Joseph Naeye, 1 mois 1/2, Martinoire. — Prosper Haroux, 70 ans, sans profession, rue Faidherbe. — Juliette-Adolphine Verbrugghe, 24 ans 8 mois, fileuse, Grimonpont.— Jean-François Baelde, 8 semaines, Teuquet. — Marie-Thérèse-Joseph Morgan. 68 ans, ménagère, Grimonpont.

BIBLIOGRAPHIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889. 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 39244

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX.— Aujourd'hui dimanche, 22 décembre, aura lieu la quatrième exposition des pigeonniers de MM. Joseph Dath, Ghislain Eckmann et Léopold Duquenne, au Pigeon Fidèle, siège de la société chez M. Jean Degrave, angle des rues de Rome et de Solferino.

— La société colombophile le Passe-Partout établie chez M. E. Delbarre, rue du Duc, près de la place Nadaud, fera sa 2 exposition le dimanche 22 courant. Les exposants M. Auguste Dupont président, et M. Auguste Delzenne, commissaire.

COMBATS DE COQS

Dimanche 22 décembre, attaque d'un trois de cinq, au Gros Caillou, rue du Tilleul, contre le Redoutable Calonne. 745

— Aujourd'hui dimanche 22 décembre, 2/3 mort pour 50 fr. paire de plaisir à 10 fr. chez Waelkens, au Tonnelier, à Wattrelos, contre Louis Debrabant et Cie de Roubaix.

— Il se jouera au Bon Vivant, demain 22 décembre, une attaque contre St-Eloy de Tourcoing.

— Dimanche 22 décembre, chez M. Gustave Rys, 108, rue du Tilleul. Grande partie de coqs (barbarie écossais) 3 de 5 pour 25 fr. avec paires de plaisir à 5 fr. contre Morel de la rue de la Balance. Mise au parc à 3 h. précises. Des paris sont déjà engagés,

— Dimanche 22 décembre : Au Réveil du Jour, rue de l'Alma, rendage du « Petit Louis » contre le Blanc-Seau.

CROIX.—Dimanche 22 courant, rendage chez Dula à la Croix-Blanche contre la redoutable société Catteloin de Wattrelos. Ces deux sociétés ont réservé leurs meilleurs coqs pour cette belle partie, où des sujets connus de grande valeur vont se rencontrer.

— Aujourd'hui 22 décembre aura lieu chez M. Jules Baert, estaminet de la Nouvelle Aventure, rue du Château, une partie d'un 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre la société de Roncq, Cousine, Haquette et Cie. On verra battre dans cette partie les fameux coqs de Zanwoorde. — A cette occasion, grande ducasse à pierrots.

— Mercredi 25 décembre, aura lieu chez M. Verkames, estaminet du Coq Chantant, le rendage d'une belle partie d'un 2 de 3 pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr., contre les Amis réunis,de la Marlière. Tout amateur qui prendra part à cette partie aura droit à une coquille. De nombreux paris sont engagés.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

TOURCOING. — Aujourd'hui 22 décembre à 4 heures de l'après-midi aura lieu chez M. Charles Duponchelle, rue de le Latte, 33, une belle partie de chiens ratiers très renommés. Black à M. Duponchelle et Héros à M. P. Ehrubelaut de Roubaix. Chaque chien aura 15 gros rats à détruire; enjeu 50 fr. Une deuxième partie pour 25 francs aura lieu entre Charmante et Fox. Chaque chien aura 10 gros rats à détruire. A la fin du spectacle il y aura une partie de plaisir.

THEATRES

THEATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 22 décembre, à 6 heures : *La Guerre ou le Forgeron de Châteaudun*, drame en 5 actes, et *L'Amour Mouillé*, opéra-comique en 3 actes.

THEATRE DE TOURCOING (Salle des Fêtes, Place Leverrier). — Lundi 23 décembre, à 8 heures 1/2. — *La Porteuse de Pain*, drame en 5 actes et 9 tableaux.

AVIS IMPORTANT

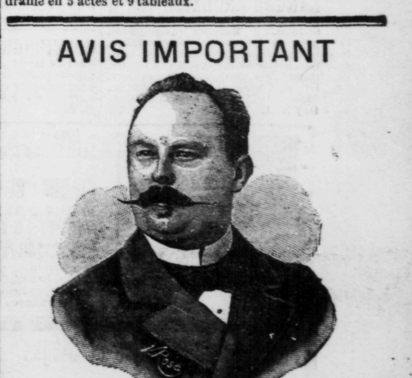

Ainsi que nous l'avions annoncé, **M. BROUILLARD**, le célèbre opticien, devait quitter notre ville, lundi soir, mais n'ayant pu fournir la foul des clients qui ne discontinuent pas de lui rendre visite, il a l'honneur d'informer qu'il prolonge de nouveau son séjour à Roubaix jusqu'au lundi soir, 30 décembre. 727

GUÉRISON

RADICALE des Maladies SECRÈTES

ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

guéris très vite, par la méthode qu'emploie

M. VANDENDRIESSCHE

médecin spécialiste

LILLE, 6, Rue de Puébla, 6, LILLE

POMMADE ANTI DARTREUSE

La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons

2 fr. 25 le pot; 2.50 par mandat-poste

Consultations tous les jours, de 9 h. à 5 heures

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.